

• **Mission Générale**

Assure les interventions sociales d'aide et d'accompagnement aux familles à domicile et à partir du domicile, à finalité socio-éducative et de prévention, dans le cadre des dispositifs ayant fait l'objet d'une convention entre les organismes partenaires financeurs et l'Association.

• **Place hiérarchique**

Sous l'autorité du responsable départemental

• **Classification**

Filière Personnel d'Intervention - Catégorie D

A. Missions

1. Assurer une intervention sociale d'aide à la personne.
2. Accompagner les personnes et les familles dans les actes de la vie quotidienne et dans leur environnement.
3. Contribuer à développer la dynamique familiale et l'autonomie des personnes aidées.
4. Travailler en équipe et en réseau.

B. Activités

1. Assurer une intervention sociale d'aide à la personne

- Observe la situation et établit un diagnostic à partir des besoins explicites et implicites de la famille et, le cas échéant, à la demande d'intervenants sociaux.
- Elabore, met en œuvre et évalue, en qualité de référent, le projet d'intervention personnalisé.
- Négocie et recherche l'adhésion des membres du groupe familial, autour du projet.
- Veille au respect du droit des personnes.
- Planifie les interventions pour assurer une réponse appropriée aux besoins.
- Assure l'encaissement de la participation financière des familles fixée par les organismes sociaux dans un but pédagogique et établit les documents justificatifs correspondant à son activité.

2. Accompagner les personnes et les familles dans les actes de la vie quotidienne et dans leur environnement

- Met en œuvre une pédagogie du « faire avec ».
- Transmet, en fonction des objectifs du projet, des connaissances et des techniques nécessaires à la réalisation des activités de la vie quotidienne, des soins et de l'éducation des enfants.
- Réalise les actes de la vie quotidienne et les utilise comme support à son action.
- Garantit la sécurité des personnes.
- Assure la continuité de la prise en charge en coordination avec ses collègues et les partenaires sociaux.

3. Contribuer à développer la dynamique familiale et l'autonomie des personnes aidées

- Accompagne et soutient l'exercice de la fonction parentale.
- Aide les parents dans l'accueil de l'enfant : protection, soin, éducation.
- Soutient la cellule familiale dans des situations de changement et aide à faire face.
- Favorise l'insertion dans l'environnement et aide à développer du lien social.
- Facilite l'accès aux droits fondamentaux et à l'exercice de la citoyenneté.

4. Travailler en équipe et en réseau

- Elabore, gère et transmet de l'information et établit une relation professionnelle.
- S'inscrit dans un travail d'équipe et de partenariat notamment lors des réunions de synthèse.
- Rend compte de son action, alerte le service en cas de besoin et lui signale tout risque de danger.
- Concourt à l'amélioration du service et contribue à son développement.

C. Compétences et capacités personnelles

1. Compétences

- Maîtrise de la conduite du projet d'intervention sociale d'aide à la personne.
- Maîtrise des techniques de la vie quotidienne.
- Expertise du « faire avec » : transmission des connaissances et des techniques.
- Bonne pratique de la communication professionnelle.
- Connaissance du secteur de l'aide aux familles à domicile au sein des politiques publiques.
- Connaissance des publics aidés et des intervenants sociaux et médico-sociaux.

2. Capacités personnelles

- Autonomie
- Adaptabilité
- Capacités relationnelles
- Travail en équipe

D. Diplôme, formation

- Titulaire du diplôme d'Etat (Décret n° 99-779 du 9 septembre 1999) de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
Niveau IV de l'Education Nationale
- ou**
- Préparation au diplôme de TISF, **en cours d'emploi**, par formation
Classification jusqu'à l'obtention du diplôme : emploi de TISF Stagiaire, Filière Intervention -
Catégorie B –
- Validation des acquis et de l'expérience (VAE) en cours.